

Paris, le 29 mars 2021

PNF : tout était légal, mais on continue à chercher

Le Premier ministre a communiqué vendredi soir sur les suites qu'il entendait donner au rapport de l'Inspection générale de la Justice (IGJ), dans l'affaire dite des fadettes.

Le premier constat est qu'en définitive, d' « affaire des fadettes », il n'y en a pas.

Arrêtons-nous un instant sur le parcours de cette enquête, en citant les quatre communiqués de presse publiés par l'exécutif à chaque étape décisionnelle :

- Le communiqué du 1er juillet 2020 précisait qu'« à la suite de l'article de l'hebdomadaire « Le Point » relatant que le parquet national financier (PNF) aurait dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte en 2014 procédé à l'examen des relevés téléphoniques détaillés (« fadettes ») d'avocats et de magistrats », « Nicole BELLOUBET, a demandé à l'inspection générale de la Justice (IGJ) de conduire une **inspection de fonctionnement sur cette enquête** ».
- Le 15 septembre 2020, le communiqué de la chancellerie rappelait que Nicole Belloubet avait demandé à l'IGJ d'analyser l'ensemble des faits de cette enquête et d'indiquer **si des dysfonctionnements ou des manquements pouvaient être constatés dans le processus procédural, l'organisation ou les méthodes choisies**.
- Le 18 septembre 2020, la chancellerie indiquait saisir à nouveau l'IGJ d'une enquête administrative contre trois magistrats du PNF parce qu'il ressortait de l'analyse de la DSJ à la suite de l'inspection de fonctionnement, « **que des faits relevés seraient susceptibles d'être regardés comme des manquements au devoir de diligence, de rigueur professionnelles et de loyauté** ».
- Le 26 mars 2021, le Premier ministre indique saisir le CSM, pour l'un des magistrats sur « son **comportement managérial** ainsi que de **possibles conflits d'intérêts entre son exercice professionnel et ses relations privées** » et pour l'autre, sur « différents éléments susceptibles de faire naître un **doute sérieux quant au respect de ses obligations déontologiques** ».

En clair, il n'existe aucun rapport entre les faits pour lesquels le CSM est saisi par le Premier ministre et les faits ayant motivé la saisine initiale de l'IGJ, puis l'enquête administrative, à savoir l'affaire des fadettes. Pour le dire simplement, il suffit de reprendre les termes mêmes du communiqué du Premier ministre : "**Le Premier ministre prend acte des conclusions de l'IGJ selon lesquelles les magistrats du PNF ont, dans la conduite et le suivi de l'enquête préliminaire concernée, agi dans le cadre de la loi** ».

Il apparaît aussi, concernant un des magistrats, que le Premier ministre a choisi de saisir le CSM sur la base de « documents portés à sa connaissance », dans lesquels il a relevé « différents éléments susceptibles de faire naître un doute sérieux quant au respect de ses obligations déontologiques », et non des conclusions rendues par l'IGJ. Il semblerait donc que le Premier ministre se soit très rapidement accoutumé à ses nouvelles fonctions de garde des Sceaux par intermittence, en débusquant des manquements que l'IGJ n'aurait pas elle-même vus.

Il apparaît enfin que ne sont plus mis en avant des problèmes liés au devoir de diligence ou de rigueur professionnelle, points précédemment relevés par la chancellerie pour ouvrir une enquête administrative, mais des questions de méthode de management, de conflits d'intérêts et de doute sur le comportement déontologique, sans plus de précision.

L'IGJ confirme pour la deuxième fois qu'aucune faute n'a été commise dans la conduite de l'enquête sur les fadettes, ce qui finit de démontrer a posteriori que l'enquête administrative ordonnée par Eric Dupond-Moretti - en plein conflit d'intérêts comme il a fini par l'admettre en se déportant du dossier - n'était pas justifiée, sauf pour une classe politique que cette institution dérange.

Les magistrats doivent répondre de leurs manquements et, pour leur part, ne crient pas à l'injustice chaque fois qu'on leur demande des comptes. Mais ici, il faut comprendre ce qui se joue : non pas une légitime recherche de responsabilités fondée sur des fautes caractérisées, mais une opération de basse politique où tous les coups sont permis.